

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-BRICE-SUR-VIENNE
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2019

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Brice-sur-Vienne s'est réuni, en séance ordinaire, le 20 septembre 2019, au lieu ordinaire de leur séance, sur convocation en date du 16 septembre 2019 qui leur a été adressée par le Maire, Sylvie TUYÉRAS, conformément aux articles L 2121-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Présents : Sylvie TUYÉRAS, Maryse MAGOUTIER, Thierry GOURAUD, Christine BERLAND, Marie-Claude CHABERNAUD, Sylvie LIPPENS, Stéphane PREVOST, Laëtitia CALENDREAU.

Absents : Thierry GARAUD, Laure COINDEAU, Franck GIETHLEN, Stéphane THOMAS

Absents excusés : Annie SOULAT, Christophe USCAIN, Chantal PAULAT

Procurations : Annie SOULAT à Sylvie TUYÉRAS, Christophe USCAIN à Stéphane PREVOST, Chantal PAULAT à Christine BERLAND

Désignation du secrétaire de séance : Maryse MAGOUTIER

Adoption du procès-verbal de la séance précédente : Adopté à l'unanimité

N° 2019062 - Délibération portant sur la mise en sécurité de l'espace de jeux à l'école du bourg et les demandes de subvention

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- DECIDE la réalisation des travaux de mise en sécurité de l'espace de jeux à l'école du bourg pour un montant de 1 566.97 € H.T.

- AUTORISE Madame le maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne et une DETR et valide le plan prévisionnel de financement suivant :

Subvention Conseil Départemental 20 % :	313.00 €
DETR (25 %) :	392.00 €
Autofinancement :	861.97 €

- AUTORISE Madame le maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2020.

N° 2019063 - Délibération portant sur la rénovation et l'aménagement du préau de l'école du bourg et les demandes de subvention

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- DECIDE la réalisation des travaux de rénovation et d'aménagement du préau de l'école du bourg pour les montants suivants :

- Fournitures : 163.34 € H.T.
- Déco graph : 1135.23 €
- Travaux en régie : 1 064.00 €
- Acquisition de mobilier : 3 082.10 € H.T.

- AUTORISE Madame le maire à solliciter les subventions et dotations pour ce projet et valide le plan prévisionnel de financement suivant :

Subvention Conseil Départemental 20 % :	649.00 €
Subvention DETR 25% :	549.80 €
Autofinancement maximum :	4 245.87 €

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-BRICE-SUR-VIENNE
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2019

La subvention de la DRAC sera évaluée par leur service (70 % maximum de l'intervention de l'artiste).

- AUTORISE Madame le maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2020.

N° 2019064 - Délibération portant sur l'amélioration du système de chauffage de la salle de Chambéry pour le Relais d'Assistants Maternels et les demandes de subvention

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- DECIDE la réalisation des travaux d'amélioration du système de chauffage à la salle de Chambéry pour le RAM pour un montant de 4 919.56 € H.T.

- AUTORISE Madame le maire à solliciter les demandes de subvention pour ce projet et valide le plan prévisionnel de financement suivant :

Subvention Conseil Départemental 15 % : 737.93 €

Subvention DETR 25% : 1 229.89 €

Autofinancement : 2 951.74 €

La subvention de la CAF sera évaluée par leur service.

- AUTORISE Madame le maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2020.

N° 2019065 - Délibération portant sur l'opération d'investissement d'éclairage public - Fourniture et pose d'horloges astronomiques et la demande de subvention

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- APPROUVE ces travaux d'investissement d'éclairage public pour un montant de 7 824.40 € H.T.

- AUTORISE Madame le maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne pour ce projet et valide le plan prévisionnel de financement suivant :

Subvention Conseil Départemental (40 %) : 3 129.76 €

Autofinancement : 4 694.64 €

- DONNE MANDAT au SEHV de la Haute-Vienne de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux concernés.

- AUTORISE Madame le maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de cette affaire.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2020.

N° 2019066 - Délibération portant sur des travaux de réfection de voirie, hors agglomération, pour la voie communale n° 119 au lieu-dit « Lavaud » et la demande de subvention

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- APPROUVE la réalisation de ces travaux dont le montant prévisionnel est estimé à 14 282.30 € H.T.

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-BRICE-SUR-VIENNE
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2019

- AUTORISE Madame le maire à solliciter la demande de subvention pour ce projet et valide le plan prévisionnel de financement suivant :

Subvention du Conseil Départemental (40 %) : 5 713.00 €

Autofinancement : 8 569.30 €

- AUTORISE Madame le maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de cette affaire.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2020.

N° 2019067 - Délibération portant sur une offre promotionnelle de la société d'assurance AXA aux habitants relative à l'assurance santé et la dépendance

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- REFUSE la proposition d'AXA telle qu'elle est présentée puisqu'elle ne prend pas en considération les modifications et suppressions demandées par la Commune.

N° 2019068 - Délibération portant sur la demande d'acquisition de la portion de voirie communale au village Les Bordes, entre les parcelles section AD, numéros 44-43-42-46-48-50-51-52 (nouvelles références cadastrales)

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- ADOPTE le principe de cession d'une partie de la voie communale n° 121 située au centre du village nommé « Les Bordes » entre les parcelles : section AD, numéros 44, 43, 42, 46, 48, 50, 51, 52 (plan annexé). Tous les frais seront supportés par les futurs acquéreurs.

- AUTORISE Madame le maire à lancer l'enquête préalable au déclassement de cette partie de la voie communale du village « Les Bordes ».

- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

N° 2019069 - Délibération portant sur une convention de partenariat avec le SYDED pour la mise en place de composteurs pour les services communaux

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de partenariat relative à la mise en place et au suivi de points de compostage.

N° 2019070 - Délibération portant sur une convention de partenariat avec le SYDED pour le prêt d'un broyeur de végétaux

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de partenariat relative à la prévention et à la gestion des déchets verts produits par les collectivités, ouvrant droit à un prêt de broyeur de végétaux.

.....

INFORMATIONS :

Travaux d'aménagement de la voie nommée « Chemin du Gaut » et la demande de subvention

Renouvellement de la demande auprès du Conseil Départemental pour 2020. Validé à l'unanimité.

Travaux de réfection de voirie, en agglomération, pour la voie nommée « Route de Grandchamp » et la demande de subvention

Renouvellement de la demande auprès du Conseil Départemental pour 2020. Validé à l'unanimité.

Demande du comité des fêtes de La Fabrique pour l'acquisition d'une bâche pour la salle du Muguet en remplacement de celle qui a été détériorée par les dernières intempéries

Le Conseil Municipal refuse de prendre en charge le remplacement de la bâche de la salle du Muguet à l'unanimité.

Décisions prises dans le cadre des délégations de pouvoirs de Madame le Maire depuis la séance précédente :

- Décision du maire n° 2019021 du 09 juillet 2019 portant sur la vente de la petite concession n° 104, tombe, du cimetière communal des Goupillères
- Décision du maire n° 2019022 du 10 juillet 2019 portant sur la modification de la régie de recettes des locations des salles communales et des prêts de vaisselle
- Décision du maire n° 2019023 du 19 juillet 2019 portant sur la convention de prêt de matériel du SYDED avec la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin

Séance levée à 22h25